



**Reconnue
d'intérêt général**

AVRIL 2026



ANR Amitié 43

Bulletin d'informations du comité de l'ANR de la Haute Loire
Siège social : ANR 43, ZA de Laprade, 416 rue Jean Baptiste Lamarck

43700 Saint Germain Laprade

Tél 04 71 08 70 57 Courriel : anr43@laposte.net ou christian,dessalle@anr43.fr

Site internet : anr43.fr

N° de siret 316 343 094 0

Le mot du président

Dans un contexte politique parfois chahuté, où les incertitudes s'accumulent et où les menaces de guerre ressurgissent dans l'actualité, il est bon de se rappeler que la santé reste notre bien le plus précieux. Non seulement la nôtre, mais aussi, il est essentiel de se rappeler **l'importance de la solidarité, de l'entraide et du lien social**. Ce mois d'avril, choisissons d'oublier, le temps d'une activité ou d'une promenade, la folie qui semble gagner la planète, et cultivons ensemble ce jardin de fraternité et d'espoir que nous offre notre groupe. Plus que jamais, prenons le temps de profiter du beau temps, de notre entourage et des moments partagés, car ils sont notre véritable richesse. Car oui, prendre soin les uns des autres, échanger, rire et construire ensemble, c'est déjà une forme de résistance.

À l'ANR 43, nous ne faisons pas que parler de santé : nous la cultivons au quotidien, dans nos rencontres, nos actions et notre engagement. Comme le disait avec humour l'écrivain Alphonse Allais : « Il vaut mieux être en bonne santé que malade. » Voilà une évidence qui mérite pourtant toute notre attention, surtout par les temps qui courent. « Prendre soin de soi est devenu un idéal... que l'on sacrifie volontiers au confort de nos habitudes. »

Notre site internet ANR 43 a été conçu pour vous les adhérents. Nous avons voulu vous proposer un outil moderne de communication, plus proche de vous, constituant ainsi avec notre bulletin d'informations ANR Amitié 43 nos vecteurs de communications interne et externe.

Nous espérons qu'il apportera aux uns et aux autres des informations utiles pour découvrir au mieux notre association et le groupe ANR 43 en particulier.

Visitez le souvent pour y découvrir les dernières informations en date avec un lien à notre site national : ANR siège. Les codes d'accès à celui-ci vous seront communiqués sur simple demande.

Nous communiquons également sur Facebook, mais plus laborieusement.

2027, Centenaire de l'ANR, celle-ci réserve des surprises, surtout aux plus anciens adhérents.

Christian Dessalle

Défense

En 2025 et début 2026, l'ANR a fait, en coordination avec le Pôle des Retraités et la Confédération Française des Retraités (CFR) : a réagit à toutes les fausses informations sur les retraités (niveau de vie excessif, impassibilité face aux difficultés économiques et sociales, égoïsme face aux jeunes) par courrier aux Premiers Ministres successifs, aux ministres, auprès des groupes parlementaires, dans nos rencontres avec les élus. Le statu quo voulu par le 1er Ministre actuel fait qu'aucune des menaces qui pesaient sur les retraités (abattement des 10%, non réajustement des pensions au niveau de l'inflation) ne s'est réalisée.

Cependant, ce n'est que partie remise : le poids électoral des retraités (50% des électeurs ont désormais plus de 55 ans) fait que rien ne sera entrepris avant les élections présidentielles et législatives, qui suivront, en 2027. Après ces échéances, les pressions pour que le pays entreprenne de vraies réformes par nos partenaires européens et par les milieux financiers internationaux seront telles que l'économie malade, que nous sommes devenus, devra s'y résoudre d'une manière ou d'une autre. Notre démarche à l'ANR n'est pas d'avoir des droits nouveaux mais que la loi soit respectée (maintien du pouvoir d'achat) et, surtout, que nous soyons à la table des négociations, car actuellement, personne (parlementaires) ne nous représente. La lutte contre les retraités se poursuit, de manière sourde, en teasing : selon un sondage, 52% des retraités seraient disposés à se restreindre pour améliorer la situation du pays, par exemple. Oui à des efforts équitables et partagés, mais négociés.

LA TRÉSORERIE

ADHÉRENTS !...

N'oubliez pas de régler vos cotisations 2026 avant le 30 avril !...

Adressez vos règlements sans tarder à ANR 43 ZA de Laprade 416 Rue Jean Baptiste Lamarck 43700 St Germain Laprade.

Une bonne gestion d'une association commence par la discipline de recouvrement des cotisations. L'énergie passée aux rappels pourrait servir à d'autres activités.

BARÈME 2025 (cotisation annuelle)

Je m'abonne à la revue seule	20 €	
Adhésion	Personne seule	Couple
J'adhère à l'association sans la revue	23 €	37 €
J'adhère à l'association et je m'abonne à la revue	34 €	48 €

Merci aux nombreux adhérents ayant déjà fait parvenir leur cotisation !...

Pour les cotisations des prochaines années

Vous voulez vous simplifier la vie pour les prochaines cotisations, ne plus vous soucier de l'envoi de votre règlement, et en confier la gestion à nos trésorières. Rien de plus facile :

OPTEZ POUR LE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

contactez notre trésorière qui vous adressera la demande de prélèvement à lui retourner signée et accompagnée d'un R.I.B

Le président, les trésorières et les membres du bureau vous remercient pour votre soutien.

PS: Le reçu fiscal n'est pas à produire lors de la déclaration d'impôts. Il vous sera délivré sur demande éventuelle des services fiscaux.

HUMOUR

Suppositoire : Invention qui restera dans les annales.

Grand amour : Expression datant du 15ème siècle... lorsque l'espérance de vie était de 35 ans.

Le Gospel : C'est quand ton gamin a pris un coup de soleil.

SÉCURITÉ SOCIALE : HAUSSE DES FORFAITS HOSPITALIERS AU 1^{er} MARS

À partir du 1er mars, se faire soigner va coûter encore plus cher. La part des forfaits hospitaliers restant à charge des patients va augmenter de plusieurs euros. **Tous les patients seront impactés**

Une augmentation payée par la complémentaire santé pour 96% des patients qui en ont une. Mais pour les 4% qui n'ont ni mutuelle ni CSS (ex-CMU), soit 2,5 millions de personnes, ces frais seront entièrement à leur charge.

Augmentation conséquente

Le forfait journalier Hospitalier passe de 20 à 23 €. Le passage aux urgences sans hospitalisation passe également de 20 à 23 € En psychiatrie : hausse de 15 à 17 € En soins lourds : passage de 24 à 32 €

Les plus vulnérables en première ligne

Les personnes âgées, les malades chroniques ou en situation de précarité sans mutuelle vont subir de plein fouet cette hausse. Et sans doute que tous les autres vont également subir les conséquences, puisqu'il semble impossible que les complémentaires n'adaptent pas leurs tarifs dès l'année prochaine.

Un modèle qui s'effrite

Après le non-remboursement de nombreux médicaments, le modèle français prend un nouveau coup. Certes, il faut assurer la pérennité et réduire le déficit de la Sécurité sociale. Mais cet objectif du gouvernement de faire plus d'économies constitue une injustice sociale qui risque de renforcer encore le renoncement aux soins dans notre pays.

La position de l'ANR et de ses partenaires

L'ANR et ses partenaires dénoncent cette mesure qui fragilise l'accès aux soins pour les plus précaires et appellent à une réforme qui préserve l'universalité de notre système de santé plutôt que de faire peser l'effort sur les patients. Les retenues sur vos remboursements de la Sécurité Sociale :

les participations forfaitaires et les franchises.

Les participations forfaitaires d'un montant de 2 € sont limitées, par jour, à 8 € par personne en cas de soins ou consultations multiples sur une même journée et concernant :

- Les actes ou consultations de généraliste ou spécialiste (y compris les soins à l'étranger).
- Les analyses de biologie médicales.
- Les consultations dans un établissement hospitalier ou de soins (y compris les urgences).
- Les soins en rapport avec un accident du travail ou une maladie professionnelle.
- Certains actes de prévention. Les franchises, dont le montant varie de 1 à 4 € en fonction de la prestation, plafonnées (par personne) à 4 € par jour pour les actes paramédicaux et à 8 euros par jour pour les transports sanitaires s'appliquent :
- Aux actes réalisés par les auxiliaires médicaux (kiné, infirmier, ...).
- Aux médicaments remboursables.
- Aux transports. Les participations forfaitaires, tout comme les franchises sont, chacune, limitées à 50€ par an et par personne, même si votre situation administrative vous donne droit à la prise en charge à 100% de certains de vos soins et traitements. Le plafond atteint, il n'y a plus de retenue sur vos remboursements. Au total, la somme des participations forfaitaires et des franchises peut atteindre 100 € par an. Les franchises et participations forfaitaires sont prélevées :
- Soit au fur et à mesure sur vos remboursements
- Soit sur vos futurs remboursements ou ceux de vos enfants, sur un historique de 5 ans. Elles pourront également faire l'objet d'une demande de paiement par votre CPAM.

Vous pouvez à tout moment consulter les montants des retenues pour vous sur Ameli.

Assemblée Départementale

Jeudi 2 avril 2026 les adhérents de l'ANR 43 étaient invités à l'hôtel Restaurant La Crèche à La Chomette. 144 adhérents et invités ont répondu présents.

Le président Christian Dessalle a accueilli ses invités : Henri Tarillon ancien président de UNPRG (retraités de la Gendarmerie), Pierre Beaudet président de l'UNRP (retraité police) excusé. Denis Barthélemy président de la Mutuelle Générale de la Haute Loire, Pierre Crespe président du Comité des œuvres sociales des PTT, Jeannine Eymard présidente de l'AFEH 43.

Puis Christian Dessalle a remercié de leur présence ses collègues de l'ANR : Henri Petitalot de l'Allier, Alain Faubladier du Cantal, Danielle Transon du Puy de Dôme, André Jean Martin de la Loire, Gérard Calmard délégué régional Auvergne, Jacques Simonnet administrateur et Rémi Servot responsable de la commission communication ces 2 derniers représentaient le siège à Paris.

L'association compte 529 adhérents. En 2025 elle a enregistré 35 nouvelles adhésions pour hélas 21 décès à qui le président a rendu hommage en faisant observer une minute de silence. Après le rapport moral où celui-ci a stigmatisé l'ostracisme dont sont victimes les retraités et le manque de considération du gouvernement, le président a souligné le travail fourni par l'équipe en place à savoir : 14985 Km parcourus et 2317 heures de leur temps, pour gérer, organiser les nombreuses activités proposées par l'association, ainsi que les visites aux adhérents malades, hospitalisés, dans la détresse et soutien lors d'obsèques conformément à la démarche MONALISA dont L'ANR 43 est signataire. Celle ci siège également au CDCA (Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie).

Puis le président a donné la parole à son bureau : René Exbrayat pour le rapport d'activités signé par Régine Bayle, Josette Benoit pour le rapport Financier suivi par celui des commissaires aux comptes André Mamet et Jean Michel Chanal. A suivi le rapport des voyages lu par Denis Charreyron et Nicole Machabert, ceux-ci ont remercié Maurice Giraud qui se retire de cette commission après 10 ans de bons et loyaux services.

Après les prises de parole des invités, la clôture de cette belle assemblée revenait au représentant du siège qui a plus particulièrement parler de la communication de l'ANR à travers ses sites, de ses comptes Facebook et bien sûr comment bien communiquer par écrit et oralement. Après cette matinée très dense, Christian Dessalle a donné le top départ pour l'apéritif et le déjeuner servi par la dynamique équipe de La Crèche.

Rendez vous est pris pour l'année prochaine dans le bassin du Puy.



Sorties pédestres

Vendredi 29 mai : Saint Christophe sur Dolaizon. **Vendredi 26 juin** : Craponne sur Arzon avec déjeuner dans le train touristique du Haut Forez. **Vendredi 31 juillet** : Les Estables. **Vendredi 28 août** : barrage de Naussac. **Vendredi 25 septembre** : Saint Jeures. **Vendredi 23 octobre** : Saint Julien des Chazes.



Depuis 2 ans nous organisons 2 marches une de 4 et l'autre de 8 km environ. Ces sorties se veulent amicales, ludiques, gourmandes et culturelles. La marche n'est pas obligatoire, ceux pour qui les pattes arrières ne fonctionnent pas très bien, ils peuvent se consoler avec les pattes de devant au restaurant, C'est avec une grande joie que nous les accueillerons, aussi, **notez bien les dates qui vous intéressent**, et appelez nous quelques jours avant afin d'organiser un covoiturage éventuel.



Voyages

Un sondage vous a été proposé, vous proposant pour 2027 trois destinations : La Croatie, la Belgique ou le Portugal.

Ce sondage est actuellement en cours de dépouillement. **Vu le contexte actuel, les voyageurs ont du mal à se projeter. Prenons donc patience**, nous avons aussi quelques voyages franco-français de 1 à 4 jours aussi à l'étude.

VOYAGES 2026

TRAINS LÉGENDAIRES SUISSE (2 cars) complets

6 jours / 5 Nuits Du 10 au 15 Mai 2026 **et** Du 05 au 10 Septembre

**Découverte de la Sicile 10 jours / 9 nuits
du 20/04/2026 au 29 avril 2026 complet**

**Escapade en Roussillon du 16 au 18 juin (il reste 3 places)
voir programme et tarif dans ANR Amitié 43 de novembre 2025**

Sortie train à vapeur Raucoules- Saint Agrève
Dimanche 27 septembre

Nous vous proposons une sortie en train à vapeur, départ 10h en gare de Raucoules, retour 17h10 à Raucoules. Arrivée Saint Agrève à 12h15, déjeuner au restaurant et retour départ à 15h.

Afin de pouvoir réserver merci de vous inscrire d'ores et déjà en versant 15 € d'arrhes (COS PTT Retraités) correspondant au prix du billet de train. Le solde correspondant au restaurant, environ 30 à 35 €, vous sera réclamé 1 mois avant.

Le trajet votre domicile à Raucoules se fera en covoiturage, aussi à l'inscription veuillez signaler votre offre ou votre demande de covoiturage.

Ballet et légendes de TAHITI Samedi 5 décembre à 15h, prix 59 €

Départ en début d'après-midi du Puy en Velay.

Route pour Saint Etienne (Salle de spectacle – La Comète). Spectacle à partir de 15h00.

La troupe Heiva I Tahiti vous transporte dans un univers de rêve. Heiva Tahiti signifie « la fête » en tahitien.

Véritables ambassadeurs et défenseurs de la culture polynésienne, les danseurs et musiciens sillonnent le monde pour vous faire partager leur joie de vivre, de chanter et de danser. Venez à la rencontre de la Polynésie. Les Polynésiens aiment à vous faire découvrir et à partager leur culture, leur art, leurs danses. Des tatouages au traditionnel four tahitien, en passant par les différents tressages ou sculptures. L'un des plus grands shows de Polynésie en Europe composé de 12 artistes, musiciens, danseurs et chanteurs. Les hommes et les femmes ont gardé leur gentillesse et leur joie de vivre. Toutes les occasions pour les Polynésiens sont prétextes pour chanter, danser au rythme des Ukulélés. Les danseurs évoluent aux rythmes de ces authentiques sonorités Polynésiennes en utilisant des instruments typiques dont le Ukulélé, le Tamara, le Toere et le Faakete. Un spectacle grandiose à ne pas manquer !

Afin de bloquer les réservations, inscriptions avant le 30 juin en versant un acompte de 30 €.

Chèques à l'ordre de COS PTT Retraités



**Si tu crois que ton régime
à base de verdure va te
rendre mince et musclé...**





AMICALE VIE

La prévoyance de l'Association Nationale de Retraités

13 rue des Immeubles Industriels
75011 Paris

Téléphone : 01 43 79 21 28

Fax : 01 43 79 86 84

amicale-vie@orange.fr

Site : www.amicale-vie.fr

Amicale-Vie : La Prévoyance de l'ANR

•L'OBJET SOCIAL

1. Proposer à ses adhérents un capital-décès exonéré d'impôt, de droits de succession (selon la loi de Finances en vigueur) ou une **PTIA** (Perte totale et irréversible d'autonomie) jusqu'à 75 ans révolus.

2. Gérer un fonds social : Ce fonds a pour vocation d'aider les adhérents confrontés aux aléas de la vie ou victimes de catastrophes naturelles. Une aide financière est attribuée à la demande de l'adhérent intéressé, après examen du dossier par la Commission « Fonds social ».

•**LE CONTRAT** Vie entière par tacite reconduction.

•**LE CAPITAL-DECES** Versé 48 h ouvrées après la réception des pièces justificatives.

•L'OFFRE en 10 points :

1. Pas d'examen médical, (un simple questionnaire de santé pour les adhérents âgés de plus de 71 ans)
2. Pas de frais de dossier, pas de droits d'entrée
3. Liberté de choix du bénéficiaire (personne physique ou personne morale)
4. Liberté de choix du capital (10 niveaux)
5. Cotisation constante quel que soit l'âge, protection vie entière
6. Doublement ou triplement du capital en cas d'accident
7. Capital exonéré de droits de succession (dans les limites de la législation)
8. Capital versé sous 48h (après la réception des justificatifs nécessaires)
9. Fonds social de solidarité AMV
10. Accompagnement personnalisé

Saracroche : bloqueur d'appels **Il y en a marre des appels indésirables**

Saracroche est une application pour téléphone portable efficace, gratuite et sans publicité qui bloque les appels indésirables sur vos téléphones portables. Elle filtrera aussi les SMS malveillants dans une nouvelle version. Le démarchage téléphonique, c'est un véritable fléau. Que ce soit un opérateur pour un nouveau forfait, un "expert" en économies d'énergie, ou un faux conseiller bancaire, ils trouvent toujours un prétexte pour nous embêter. Nous, les retraités, sommes souvent des cibles privilégiées pour ces « margoulins ». Heureusement, des applis comme **Saracroche** existent pour bloquer ces appels. C'est un bloqueur d'appels français, entièrement gratuit et sans aucune publicité.

Saracroche bloque tous les numéros avec des préfixes de spam connus (0162, 0163, 0270, 0271, 0377, 0378, 0424, 0425, 0568, 0569, 0937, 0938, 0939, 0947, 0948, 0949) et d'autres opérateurs. Une liste participative permet aussi de signaler d'autres numéros. Si un numéro est considéré comme un spam, l'appel est rejeté direct, et son numéro apparaîtra sur l'écran dans la liste de vos appels. L'interface utilisateur est simple, minimaliste et ne nécessite aucun « brevet de pilote » pour l'utiliser.

Il joue parfaitement son rôle, plus aucun appel intempestif : <https://saracroche.org/fr>

Perdu de vue

1968 :

La famille Exbrayat avec leur fils René âgé de 8 ans, et la famille Tavernier de Brioude avec leur fille Christine aussi de 8 ans, passent leurs vacances au village Azureva à Hendaye.

Avril 2026

l'ANR 43 organise sa rando mensuelle à Saint Privat du Dragon. René ne veut pas participer, puis se ravise.

Les familles Viallet-Briat, organisatrices de la rando viennent avec une potentielle nouvelle adhérente : Christine Philis.

Au cours du repas les discussions s'enchaînent et vont bon train.

Mais Christine intriguée par ces deux René Exbrayat, car nous en avons 2 faute d'un, les interroge.

Eh bien figurez-vous qu'elle a retrouvé le René avec qui elle jouait à Hendaye en 1968.

Quelle émotion, 58 ans plus tard !

Comme quoi les sorties avec l'ANR sont pleines de surprises.

Régine Bayle

